



Procedur suite à une accusation d'attouchement

Par **9256**, le **19/04/2009** à **21:19**

Bonjour, Suite à la garde à vue aucune instruction, aucun jugement n'eut lieu et de ce fait nous ne possédons pas d'avocat. C'est pour ceci que je commence vraiment à "dijoncter" ne sachant quelle mesure entreprendre afin de dénouer cette accusation mensongère semblable à tant d'autres à l'heure actuelle. Je voudrai renouer avec les petits meme en milieu mediatisé . Je n'ai aucune certitude qur la reception du courrier que je leur adresse .Cette situation est affreusement terrible. Je me suis heurtée souvent devant le "mur " des services sociaux. Que dois-je faire ?Attendre des nouvelles du procureur (comme beaucoup me le conseille) Je ne sais plus.

Par **Marion2**, le **19/04/2009** à **21:21**

Bonsoir,

Votre message est incompréhensible. Merci d'expliciter.

Cordialement.